

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{ER} MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le PREMIER du mois MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur DARCIS Philippe, Maire de la commune.

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe - BLIN Marie-Annick – BARBIER Stéphane - DESREUMAUX Gaëtan - DHAILLY Karine - GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

Représentée : Mme CANIVET Aurélie par M. DESREUMAUX Gaëtan

Absent : M.Ludovic GAUDECHON

Délibération n° 07/03/2024 – Vote du Compte Administratif de 2023

Considérant la lecture du Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Philippe DARCIS, Maire, par Madame Marie-Annick BLIN, 1^{ère} adjointe au Maire,
Considérant que Monsieur Philippe DARCIS, maire, s'est retiré du vote du Compte administratif de 2023,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-14,
Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Monsieur BARBIER Stéphane, 2^{ème} adjoint au maire, pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2023 et Madame BLIN Marie-Annick en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du Compte administratif de l'exercice de 2023 qui peut se résumer ainsi :

✧ Section de fonctionnement

• Dépenses	146.018€67
• Recettes réelles : 198.127€94+excédent reporté : 359.575€64	557.703€58
Excédent de fonctionnement	411.684€91

✧ Section d'investissement

• Dépenses réelles : 125.039€46 + (déficit : 30.492€89)	155.532€32
• Recettes réelles :	33.186€68
Déficit d'investissement	-122.345€67
Excédent de clôture	289.339€24

1°) constate aussi bien pour la comptabilité principale que des identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion de 2023 voté le 1^{er} mars 2024 relatives au report au niveau, au résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2°) vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les Membres présents,

Pour copie conforme,

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 08/03/2024

Le Maire,

Philippe DARCIS

La secrétaire de séance,

Marie-Annick BLIN



Publiée le 08/03/2024

Transmise au représentant de l'État le 08/03/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État